



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 juillet 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 2 juillet 2021, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de l'Irlande, le Représentant permanent du Mexique et la Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

En leur qualité de coprésidents du Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, l'Irlande et le Mexique, en étroite coopération avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint le compte rendu de la réunion que le Groupe a consacrée à la situation au Liban (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente de l'Irlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Geraldine **Byrne Nason**

Le Représentant permanent du Mexique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Juan Ramón **de la Fuente Ramírez**

La Représentante permanente du Royaume-Uni
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Barbara **Woodward**



Annexe à la lettre datée du 2 juillet 2021 adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de l'Irlande, le Représentant permanent du Mexique et la Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité

Compte rendu de la réunion sur la situation au Liban tenue le 25 mai 2021

Le 25 mai 2021, le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité a organisé une réunion sur la situation au Liban. Les membres ont entendu un exposé de la Coordinatrice spéciale adjointe pour le Liban et Coordinatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire, Najat Rochdi, ainsi que du Chef adjoint de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), Jack Christofides, qui étaient accompagnés de collègues de l'équipe de pays des Nations Unies. Au terme de la réunion, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a présenté une série de recommandations clés.

Questions posées par les membres du Conseil de sécurité

Les membres du Conseil de sécurité ont voulu s'informer des moyens mis en œuvre pour promouvoir la participation des femmes aux prochaines élections et tirer parti du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité afin de renforcer la confiance dans le dialogue politique, ainsi que du travail accompli par l'Organisation des Nations Unies pour fournir une assistance aux femmes et aux filles réfugiées et soutenir la santé, l'éducation ainsi que l'autonomisation et le développement économiques des femmes. Ils ont également demandé à connaître les propositions de dispositions sur les femmes et la paix et la sécurité en vue de la reconduction du mandat de la FINUL, les incitations faites aux pays fournisseurs de contingents pour qu'ils augmentent la présence des femmes dans les rangs de la FINUL et les mesures mises en place pour protéger les femmes de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Principaux points soulevés à la réunion

- Depuis décembre 2016, date à laquelle le Conseil de sécurité a commencé à inviter des femmes représentant la société civile à faire des exposés aux réunions consacrées à tel ou tel pays, aucune Libanaise n'a été invitée à une de ces réunions.
- Au Liban, les femmes ont joué un rôle prépondérant dans la conduite des manifestations de 2019 et sont à l'avant-garde de toutes les initiatives actuelles de rétablissement de la paix. Qu'elles soient actives en politique, interviennent en première ligne ou s'occupent de la consolidation de la paix, les femmes construisent des plateformes de dialogue, s'efforcent de dépolitiser et de désamorcer les tensions et appellent également à la réconciliation et aux réformes, notamment à l'adoption d'une loi unifiée relative au statut personnel destinée à remplacer dans ce domaine les lois religieuses qui contiennent des dispositions discriminatoires.
- Le système confessionnel libanais repose sur un ensemble complexe de lois relatives au statut personnel qui lient les citoyens à leurs chefs et structures confessionnels et contribuent aux inégalités entre les sexes et à la perpétuation

de normes sociales négatives et de stéréotypes sexistes. Ces lois consacrent, au niveau du statut civil, des inégalités qui pénalisent les femmes et entament leurs droits sociaux et économiques, notamment en matière de mariage, de divorce, d'héritage et de garde des enfants.

- Les Libanaises ont conquis des espaces importants dans l'arène politique, au sein des forces de sécurité, dans le secteur des affaires, dans les médias et à l'université. Pour autant, le Liban affiche un des plus faibles taux de participation des femmes à la politique officielle. Les femmes représentent seulement 4,6 % des parlementaires et moins de 5 % de l'ensemble du personnel des institutions de sécurité. Aucune femme n'a jamais été invitée à un dialogue politique formel au Liban.
- Un groupe de femmes, représentatives de l'ensemble des partis politiques et des groupes et mouvements politiques émergents au Liban, se réunit chaque mois pour sortir le pays de l'impasse politique dans laquelle il se trouve. Ces réunions permettent aux participantes d'échanger des idées et de dégager un consensus sur toute une série de questions, et contribuent à rehausser le profil de ces femmes au sein de leur propre parti. Cette instance se compose actuellement de deux volets : celui des représentantes des partis politiques au Parlement, et celui des représentantes des partis émergents.
- Lors des dernières élections parlementaires, qui se sont tenues en 2018, les candidates ont dû surmonter divers obstacles pour remporter des sièges, obstacles liés, notamment, au financement, à l'image des femmes dans les médias et à la violence qui leur est faite en politique. L'ONU surveille la situation en ce qui concerne les discours haineux et travaille avec les partis politiques et les médias dans le domaine de la représentation des candidates. Le plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité prévoit des mesures portant spécifiquement sur les élections, notamment un quota de 30 % de femmes aux élections nationales et locales. Le Groupe international de soutien au Liban joue un rôle important pour encadrer les messages sur diverses questions préoccupantes, notamment sur les élections, ainsi que sur la formation du Gouvernement, la fin de l'impunité et les enquêtes ouvertes pour élucider l'affaire de l'explosion du port de Beyrouth.
- En septembre 2019, le Liban a adopté son premier plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité, avec le soutien de l'ONU, notamment d'ONU-Femmes. La FINUL était un des membres du comité directeur qui a établi le plan, lequel prévoit, entre autres, des mesures visant à accroître la participation des femmes à la prise de décisions de l'État à tous les échelons, y compris dans les secteurs de la sécurité et de la défense. Le plan vise également à renforcer la participation des femmes à la prévention des conflits, à la lutte contre l'extrémisme violent et à la promotion de la cohésion sociale. La FINUL soutient la Commission nationale de la femme libanaise, qui est chargée de la mise en œuvre du plan, lequel a contribué à l'obtention de résultats tangibles, notamment une augmentation significative du nombre d'élèves officiers de sexe féminin des Forces armées libanaises – près de la moitié des cadets recrutés pour la promotion de 2020 – ainsi que la décision prise par le Cabinet d'établir une commission nationale pour les personnes disparues et les personnes victimes de disparition forcée, ce qui était une revendication clé du mouvement pour les droits des femmes depuis 1990.
- Les données des institutions nationales et des organisations de la société civile révèlent que les crises pluridimensionnelles au Liban ont entraîné une augmentation sensible des cas de violence de genre dans tout le pays, en

particulier parmi la population réfugiée syrienne et les personnes travailleuses migrantes.

- Quelque 20 %, voire jusqu'à 26 % dans certaines régions, des ménages de personnes réfugiées – dont la situation socioéconomique est désastreuse – sont dirigés par une femme, pourcentage qui augmente d'autant que les hommes sont renvoyés en République arabe syrienne et laissent leur famille derrière eux. Seules 18 % des réfugiées ont un statut juridique ; or, la privation d'un tel statut entrave l'accès à des services tels que la vaccination ou la protection contre la violence. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) vient ajouter au fardeau des réfugiées, qui doivent s'occuper de l'éducation à distance de leurs enfants, dans les camps. La pratique du mariage d'enfants est en hausse parmi la population de réfugiés syriens au Liban, dont un quart des filles âgées de 14 à 19 ans sont mariées. En raison des dispositions discriminatoires de la loi sur la nationalité en vigueur au Liban, les enfants nés d'une mère libanaise mariée à un Syrien ou à un autre étranger n'obtiennent pas la nationalité libanaise.
- Classé 132^e sur un total de 156 pays, le Liban présente, selon le Forum économique mondial, un des écarts les plus importants entre hommes et femmes dans le monde, affichant l'un des taux les plus faibles de participation des femmes au marché du travail. Si, avant la crise actuelle, les femmes étaient moins d'un tiers à participer au marché du travail, elles sont désormais, selon ONU-Femmes, de 14 à 19 % à avoir quitté le marché du travail au cours de l'année écoulée.
- Les femmes ne représentent que 7 % du personnel en uniforme, et 31 % du personnel civil, de la FINUL. La Force travaille à améliorer les logements et installations destinés aux femmes membres des contingents afin d'augmenter le nombre de femmes servant dans ses rangs. Elle veille à ce que ses délégations aux réunions qu'elle tient avec ses interlocuteurs aux niveaux local et national aient une représentation hommes-femmes équilibrée, afin d'encourager ses homologues à tendre au même but. Plusieurs des projets à effet rapide de la Force, tels que la mise sur pied d'une garderie municipale et la formation aux moyens de subsistance, s'adressent aux femmes. Des équipes spéciales des questions de genre ont été formées au quartier général de la FINUL et dans les secteurs de la Force. En outre, une personne coordonnatrice en chef pour les questions d'égalité des sexes est chargée de prendre en compte les questions de genre dans les tâches quotidiennes des soldats de la paix dans les secteurs, et il existe une personne coordonnatrice pour ces questions dans chaque bataillon et chaque unité de la FINUL.

Recommandations

Les recommandations ci-après ont été formulées par ONU-Femmes, qui assure le secrétariat du Groupe informel d'experts¹ :

- a) Dans la perspective des négociations à venir sur le mandat de la FINUL, le Conseil de sécurité devrait conserver toutes les références aux femmes et à la paix et la sécurité qui figurent dans le préambule et dans le dispositif de sa résolution [2539 \(2020\)](#), y compris la demande qui y est faite à la FINUL de continuer d'appuyer

¹ Ces recommandations ont été proposées par des personnes qui ont participé à cette réunion ou sont tirées de la note d'information établie par le secrétariat du Groupe informel d'experts en amont de la réunion ; ce ne sont pas des recommandations du Groupe dans son ensemble ou des membres du Conseil.

la mise en œuvre du plan d'action pour les femmes et la paix et la sécurité. En outre, le Conseil pourrait envisager de :

- i) Demander à la FINUL de soutenir et de consulter un large éventail d'organisations féminines de la société civile et d'organisations et groupes communautaires dirigés par des femmes et de collaborer avec eux dans tous ses domaines de travail ;
- ii) Demander à la FINUL de soutenir les services de sécurité et les institutions militaires au Liban pour y augmenter la présence de femmes, y compris aux postes de décision ;
- b) Dans toute autre résolution ou déclaration présidentielle future sur le Liban, de même que lors de ses délibérations et consultations, le Conseil pourrait également envisager d'encourager les autorités libanaises à abroger la législation discriminatoire à l'égard des femmes, à adopter une loi unifiée relative au statut personnel et à renforcer la participation des femmes, en tant qu'électrices ou candidates, aux élections parlementaires et municipales de 2022 ainsi qu'à tous les efforts de prévention des conflits, et demander instamment à l'ONU de soutenir le Gouvernement dans ces domaines.

En outre, les coprésidents du Groupe informel d'experts et les autres membres du Conseil devraient :

- a) Inviter des femmes représentant la société civile à faire des exposés sur le Liban lors des prochaines réunions ;
- b) Aider le Gouvernement libanais à renforcer la participation des femmes aux processus de paix et de sécurité et aux processus politiques, y compris aux élections parlementaires et municipales de 2022, et plaider en faveur de la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits, à la médiation et à la cohésion sociale, en s'appuyant sur le rôle joué par les femmes dans les manifestations et dans la médiation au niveau local ;
- c) Appuyer la mise en œuvre du plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité et la mobilisation des ressources à cet effet, en mettant l'accent sur les piliers du plan liés à la consolidation de la paix et à la réconciliation ;
- d) Préconiser un relèvement prenant en compte les questions de genre dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et de la crise financière et économique actuelle, en prévoyant un financement durable pour les organisations féminines de la société civile ;
- e) Soutenir les cadres institutionnels et les moyens de prévention et d'intervention consacrés à la violence fondée sur le genre, y compris les mesures visant à mettre fin au mariage d'enfants, et plaider en faveur de politiques de protection qui préservent les droits des femmes et des filles et renforcent la protection des défenseuses et défenseurs des droits humains et des artisans de paix.
- f) Amener le Gouvernement à retirer ses réserves à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à ratifier le Protocole facultatif s'y rapportant.

Les Coprésidents ont remercié la Coordonnatrice spéciale adjointe pour le Liban, le Chef adjoint de la FINUL et tous les participants, et se sont engagés à assurer le suivi des questions importantes qui ont été soulevées à la réunion.